

40,000 cartes
à signer

Quelque 40,000 syndiqués, membres d'environ 150 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



Vol. XXXII — No 17

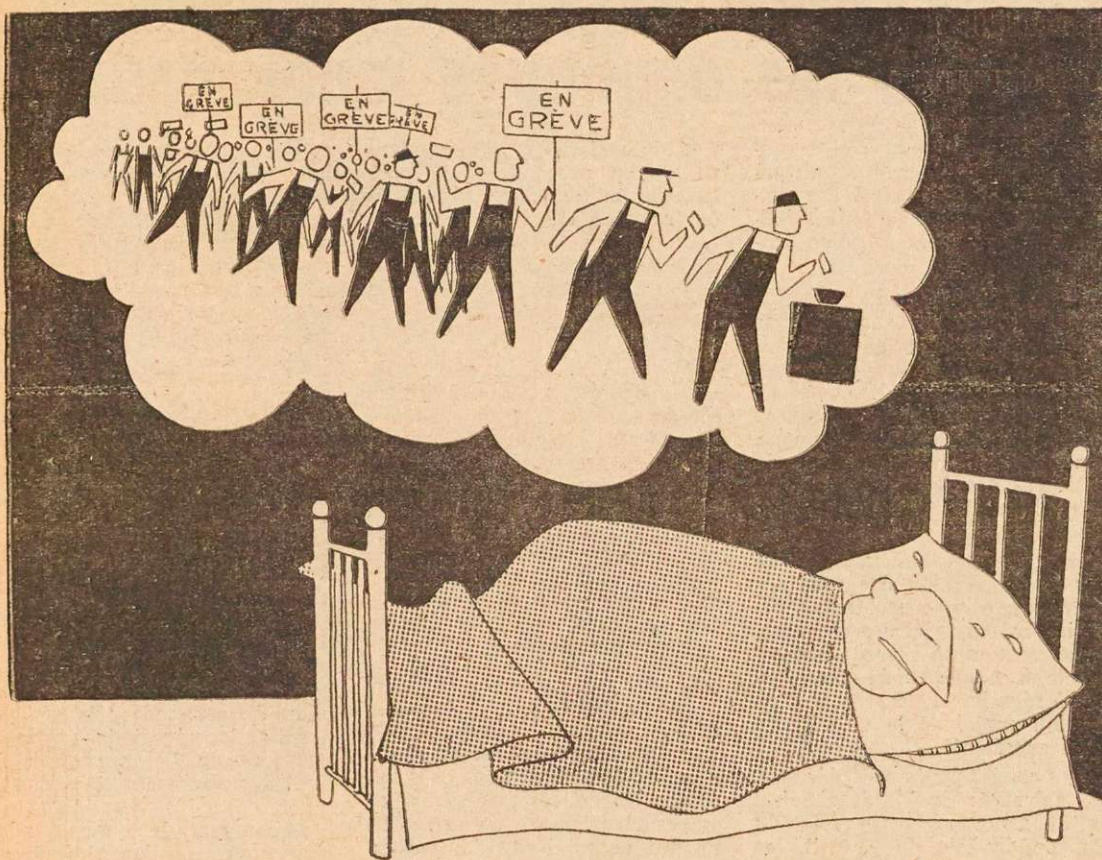
Ottawa, 25 mai 1956

Si vous avez
déménagé...

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

Dominion Textile veut une entente à ses propres conditions

LA GREVE DU TEXTILE...



... CAUCHEMAR DES POLITICIENS

Elle offre 3 cents d'augmentation pour une convention de deux années sans rétroactivité - Les travailleurs n'ont pas eu d'augmentation depuis 1952 - Elle refuse la reconnaissance du droit d'ancienneté, la garantie de 4 journées de travail par semaine et un amendement à la clause relative aux augmentations de tâches

La compagnie Dominion Textile a répondu, pour ainsi dire, par un refus catégorique aux dernières concessions demandées par les quatre syndicats du textile par l'intermédiaire de l'hon. M. Barrette, la semaine dernière.

La compagnie n'a offert qu'une augmentation de 3 cents l'heure à la condition que les travailleurs signent une convention de deux années; elle a rejeté les demandes syndicales concernant les changements de tâches et elle a refusé de reconnaître les demandes syndicales au sujet de l'ancienneté dans le cas de promotion et elle a refusé de ga-

rantir quatre journées de travail par semaine.

Telle est en résumé la réponse faite par la compagnie aux dernières concessions syndicales faites la semaine dernière et que le Ministre du travail, l'hon. Antonio Barrette, s'était chargé de transmettre à la compagnie.

Les demandes syndicales

Rejoint par téléphone, M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, a déclaré qu'il est impossible d'en venir à une entente tant que la compagnie s'en tiendra à son projet de convention original. L'on sait que la compagnie, après avoir demandé une diminution de salaire, avait accepté les recommandations d'un tribunal

(Suite à la page 6)



Lors de l'assemblée de dimanche à Sherbrooke, un orchestre formé de travailleurs syndiqués dont deux grévistes de la Dominion Textile a fait les frais de la musique avant l'assemblée.

MONTREAL

Augmentation de 10c l'heure à la Standard Paper Box

L'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonnés vient de signer une convention collective de travail accordant divers avantages économiques aux quelque 140 travailleurs qu'elle représente à la Standard Paper Box de Montréal, section du carton gaufré.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Gérard Poitras, agent d'affaires de ce syndicat en précisant que les augmentations générales sont de 10 et de 12 cents l'heure en plus de divers ajustements individuels sur diverses opérations.

La semaine de travail a en outre été réduite à 42½ heures et le temps et demi sera payé après 8½ heures de travail dans une journée. La semaine de travail est de 5 jours.

La convention prévoit aussi que les jours de Noël, le 1er de l'An et la Confédération, quand ils tombent un dimanche sont considérés comme tombant le lundi suivant et sont payés.

Le comité de négociations du syndicat comprenait: MM. Georges Poitras, Marcel Lévesque, Rodolphe Birtz et Gérard Poitras. M. Brennen et Buckley représentaient la Standard Paper Box.

Price Bros. fait de bonnes affaires

Les journaux viennent de nous apprendre que Price Brothers & Company vient de réaliser au cours du 1er trimestre des bénéfices assez semblables à ceux qu'elle a obtenus l'an passé pendant la même période.

Les journaux mentionnaient que M. A. C. Price a expliqué aux actionnaires que l'augmentation des frais d'exploitation, particulièrement la hausse de la main-d'œuvre et des transports représenteraient une hausse correspondante à celle que la compagnie retirera par suite de l'augmentation de ses prix de vente. Nous sommes surpris d'entendre parler de hausse du coût de la main-d'œuvre, lorsqu'on sait par ailleurs que les employés de Price Brothers membres des syndicats, n'ont pas eu de hausse de salaires en 1955 et que la compagnie a refusé d'accepter leurs demandes l'an dernier. Les syndicats sont précisément allés à l'arbitrage pour défendre jusqu'au bout leur point de vue sur la question des salaires.

C'est là un point qui ne nous apparaît pas très clair.

De plus, M. Price a déclaré à l'assemblée des actionnaires que les perspectives étaient excellentes et il a expliqué que la compagnie avait haussé le dividende pour ses actionnaires par suite de l'accroissement du fonds de roulement et de l'augmentation des bénéfices.

Nous espérons que les ouvriers de Price Brothers aux moulins de Jonquière, Kénogami et de Riverbend s'en ressentiront et que la compagnie consentira à les faire participer à sa propre prospérité.

Dans la pulpe et le papier

Négociations en cours à Jonquière

Au moment d'aller sous presse mercredi avant-midi, les négociations post-arbitrales entre les syndicats des travailleurs de la pulpe et du papier de Jonquière, de Kénogami et de Riverbend, semblent sur le point de se terminer avec des chances de succès.

Rejoint au téléphone mardi soir, M. Gérard Picard, président général de la CTCC, qui dirige ces négociations, semblait plein d'optimisme sur l'issue des négociations avec la Price Bros. Il a cependant ajouté qu'il lui faudrait attendre à mercredi midi avant de se prononcer définitivement sur les résultats de ces négociations. Les représentants syndicaux et patronaux devaient avoir une dernière rencontre dans l'avant-midi de mercredi.

L'on sait que la sentence arbitrale rendue dernièrement n'accordait nullement justice aux travailleurs en ne consentant qu'à une augmentation de salaire de 5 p. 100 et en ignorant complètement les autres demandes des travailleurs concernés, soit une augmentation de 10 p. 100, des ajustements particuliers, une formule permettant le règlement des griefs avec l'arbitrage, une clause d'ancienneté efficace et une formule de sécurité syndicale.

Nouveau contrat de travail au moulin de Donnacona Paper

Le Syndicat national de la Pulpe et du Papier de Donnacona, affilié à la Fédération des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, CTCC, a conclu une nouvelle convention collective de travail d'une durée de deux ans, à compter du 1er mai 1956, accordant aux ouvriers une augmentation générale de salaire de \$0.15 l'heure immédiatement et une nouvelle hausse de 5% le 1er mai 1957.

Les travailleurs de l'équipe de 4 heures p.m. à minuit recevront une prime additionnelle de \$0.05 l'heure et ceux de l'équipe de minuit à 8 heures du matin

toucheront une prime additionnelle de \$0.08 l'heure.

En plus de ces augmentations, le Syndicat a obtenu un grand nombre de rajustements de salaires pour différents métiers se rattachant à la mécanique, de même que certains rajustements dans les départements de production et autres avantages.

Une nouvelle clause qui intéresse particulièrement les hommes de métier, leur permettra de passer à une classification supérieure dès qu'ils seront qualifiés pour cette classification.

Les ouvriers auront droit à trois jours de congés payés à l'occasion du décès d'un membre de leur famille: père, mère, fils, fille, épouse, frère ou soeur.

Un plan d'assurance-santé se-

ra mis en vigueur le premier mai 1957, dont la compagnie paiera jusqu'à concurrence de \$2.15 de la prime mensuelle. En outre, la Compagnie paiera au complet la prime d'une assurance-vie et d'une assurance-maladie.

L'atelier syndical imparfait et la reconnaissance par la compagnie des délégués de départements du Syndicat aux fins de régler les griefs, sont d'autres avantages que la compagnie a consentis au Syndicat.

Messieurs François Raymond et Florent Gignac ont signé au nom du Syndicat; M. Philippe Lessard, au nom de la Fédération des Travailleurs de la Pulpe et du Papier. M. L. A. Palmer a signé pour la compagnie Donnacona Paper.

CHICOUTIMI-NORD

Premier contrat de travail pour les employés municipaux

Une entente vient d'être conclue entre le conseil municipal et le syndicat national des employés municipaux de Chicoutimi-Nord pour la signature d'un contrat de travail.

Ladite convention collective vaudra pour deux ans, à partir du 1er avril 1956 au 31 mars 1958. Elle détermine les catégories d'employés, fixe l'échelle de salaires, détermine les vacances annuelles, les jours de congés, les heures de travail, le mode de paiement des salaires et prévoit une allocation de maladie.

Par ce contrat, la ville reconnaît le syndicat dûment accrédité par la commission des relations ouvrières, comme seul agent négociateur. Au sujet des vacances, la convention en accorde une semaine, à chaque année qu'un employé régulier et permanent aura été à l'emploi de la ville douze mois consécutifs.

Les congés payés accordés sont les suivants: le Vendredi-Saint, la St-Jean-Baptiste, la fête du Canada, la fête du Travail, les lendemain de Noël et du Jour de l'An.

Parmi les autres points sur lesquels se sont entendues les deux parties, mentionnons: une alloca-

tion de maladie à tout employé permanent ayant travaillé pour la ville douze mois consécutifs équivalant à une semaine de travail; un jour de congé au décès d'un membre adulte de la famille qui réside avec l'employé; et la formation d'un comité de griefs de trois membres.

Autre clause importante: la semaine de travail sera de 50 heures au lieu de 60 heures comme auparavant, c'est-à-dire avant la fondation du syndicat. La nouvelle semaine de 50 heures sera répartie comme suit: lundi au vendredi inclusivement: 9 heures par jour, soit de 7 heures du matin à midi et de 1 heure à 5 heures, p.m.; le samedi, la journée de travail sera de 5 heures, soit de 7 heures à midi.

Quant aux salaires, en voici l'échelle: commis de bureau féminin; premiers six mois, \$20.00 par semaine; après 12 mois, \$30.00 et après 24 mois \$35.00. Le salaire des journaliers spécialisés des autres départements sera de \$1.20 l'heure et celui des journaliers ordinaires, de \$1.00 l'heure.

Toutefois, il faut dire que tous les employés actuels payés à l'heure ont un minimum de \$1.20 l'heure et qu'ils reçoivent par cet-

te première convention des augmentations d'environ \$15.00 par semaine.

Monsieur Lionel Harvey, secrétaire de la Fédération des Employés municipaux dirigeait les négociations pour le syndicat et le docteur Roch Boivin, maire de cette municipalité, le faisait pour cette dernière.

Négociations dans le commerce à Dolbeau

Monsieur Jean Charbonneau, organisateur de la Fédération des Employés de Commerce, nous informe que le Syndicat des Employés de magasins de Dolbeau vient de commencer la semaine dernière les négociations avec dix magasins de Dolbeau où il détient des certificats de reconnaissance.

Auparavant, le syndicat négociait une convention générale qui était étendue pour constituer le décret. C'est la première fois qu'il tente de négocier des conventions particulières à cet endroit dans le commerce.

Congrès de la Fédération du Textile à Granby, les 5, 6 et 7 juillet

La Fédération Nationale du Textile tiendra son prochain congrès dans la ville de Granby, les 5, 6 et 7 juillet prochain. C'est ce que vient de nous communiquer le secrétaire de la Fédération, M. Jacques Paradis.

Cette décision a été prise lors d'une réunion du Bureau fédéral de cet organisme vendredi dernier alors que l'Exécutif et les représentants de tous les syndicats affiliés à la Fédération s'étaient réunis pour expédier les affaires de routine et étudier spécialement le problème que pose le refus actuel de la Dominion Textile de donner raison à ses employés des filatures de Sherbrooke, Magog, Drummondville et Montmorency. L'on sait qu'actuellement les 5,500 travailleurs de ces quatre filatures sont en grève et qu'ils n'entendent retourner au travail que lorsque leurs demandes leur auront été accordées.

Le prochain congrès de la Fédération, dans ces perspectives prend une importance capitale alors que les représentants de tous les syndicats du textile seront réunis et voudront prendre sans doute des mesures énergiques pour soutenir efficacement leurs confrères de travail qui sont actuellement en grève.

Les congrès des fédérations

Le congrès de la FMIC à Hull cette semaine

C'est cette semaine qu'aura lieu le premier congrès des fédérations professionnelles et industrielles affiliées à la CTCC. Il s'agit du congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada qui aura lieu à Hull dans les salles de l'hôtel Windsor de cette ville.

Les comités des résolutions, des finances, des lettres de créance siégeront au cours de l'avant-midi du vendredi, le 25 mai tandis que les délibérations proprement dites débiteront à 2.00 p.m. le même jour, pour se poursuivre dans la soirée après l'arrêt pour le souper.

Le congrès reprendra ses délibérations le lendemain pour se poursuivre toute la journée et terminer ses activités le dimanche, s'il y a lieu.

A midi, le samedi 26 mai, il y aura visite des nouveaux établissements de l'imprimerie du journal Le Droit et réception offerte par la direction de cette entreprise. A 5.30 du même jour, il y aura réception et banquet à l'hôtel Standish Hall de Hull sous les auspices du Syndicat de l'Imprimerie d'Ottawa, dont le trente-cinquième anniversaire de fondation coïncide avec le congrès de la F.M.I.C.

Plusieurs personnalités dont les représentants de la C.T.C.C., du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des autorités municipales ont promis de participer à cet événement qui se clôturera par une soirée

dansante.

Le Bâtiment à Saint-Jérôme

De son côté, M. Jean-Baptiste Delisle, secrétaire de la Fédération des Métiers du Bâtiment et de la Construction vient de nous communiquer que cette fédération tiendra son prochain congrès en la ville de Saint-Jérôme, cette année.

Les délibérations proprement dites du congrès débiteront le vendredi 13 juillet pour se poursuivre durant toute la journée du lendemain, le 14 juillet. Si l'agenda n'est pas épuisé, les discussions reprendront le dimanche.

Le 12 juillet, les divers comités spéciaux pour étudier des questions particulières, comme le rapport du président, M. William Léger, le rapport du secrétaire, les diverses résolutions, siégeront durant toute la journée.

Les délibérations du congrès auront lieu au Centre Social de Saint-Jérôme sur la rue du Palais.

Voici maintenant le tableau des Fédérations qui ont pris une décision au sujet de leur congrès annuel:

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie à Hull, les 25, 26 et 27 mai;

La Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré à la maison Montmorency, les 8, 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique, à Shawinigan, les 8 et 9 juin;

La Fédération des Services Hospitaliers à Joliette, les 8, 9 et 10 juin;

La Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire, à Saint-Jean, les 16, 17 et 18 juin;

La Fédération de la Métallurgie, à Shawinigan, les 27, 28, 29 et 30 juin;

La Fédération Nationale du Vêtement, à Victoriaville, les 28, 29, 30 juin et le 1er juillet;

La Fédération des Barbiers-Coiffeurs et coiffeuses, à Sorel, les 1er et 2 juillet;

La Fédération Nationale du Textile, à Granby, les 5, 6 et 7 juillet;

La Fédération Nationale Catholique des Employés de Commerce, à Chicoutimi, les 7, 8 et 9 juillet.

La Fédération du Bâtiment, à Saint-Jérôme, les 13 et 14 juillet.

La date des congrès des autres fédérations de la CTCC sera communiquée dans les prochaines éditions du journal LE TRAVAIL.

Au Conseil central de Shawinigan

L'assemblée plénière demande de voter contre le candidat de l'Union Nationale, le 20 juin

Par un vote unanime les délégués à l'assemblée plénière du Conseil central de Shawinigan ont décidé de lancer un appel à tous les travailleurs et aux autres classes de la population en vue d'exercer leurs devoirs d'électeurs et de citoyens en se présentant aux urnes le 20 juin prochain, jour des élections provinciales.

Ils ont aussi demandé aux travailleurs et à la population en général de prendre position contre le parti actuellement au pouvoir et contre son candidat dans le comté de St-Maurice en déclarant que "le parti actuellement au pouvoir et son candidat dans le comté de St-Maurice ne sont pas des amis du syndicalisme libre et démocratique".

L'on sait que le candidat de l'Union Nationale dans St-Maurice est le maire Hardy de Shawinigan et que, d'après les considérations contenues dans le texte de la résolution adoptée dimanche dernier par l'assemblée plénière, le maire Hardy "a manifesté clairement au cours des arrêts de travail de l'été dernier et en d'autres occasions qu'il appuyait la politique antisyndicale de la coalition gouvernementale-policière-patronale".

L'on sait que sur le plan politique, les organismes locaux affiliés à la CTCC sont parfaitement libres de prendre les attitudes et de poser les gestes qu'ils croient utiles aux travailleurs qu'ils ont pour mission de défendre et de protéger.

Voici le texte de la résolution adoptée à l'unanimité des représentants des 26 syndicats affiliés au Conseil central de Shawinigan:

Attendu que le monde ouvrier est actuellement aux prises avec une campagne plus ou moins camouflée de réaction antisyndicale qui, chaque jour, prend des proportions toujours grandissantes;

Attendu que les gouvernants semblent avoir épousé cette cause avec une grande docilité et parfois avec un empressement des plus étranges;

Attendu que les gouvernants opposent systématiquement une fin de non-recevoir à toutes les revendications des travailleurs organisés;

Attendu que les gouvernants ont adopté, durant certains conflits ouvriers, une attitude résolument antisyndicale et sont même allés jusqu'à faire emprisonner des chefs ouvriers coupables du seul crime d'avoir accompli leur devoir, et matraquer des travailleurs par leur police;

Attendu que, dans d'autres conflits, les gouvernants ont négligé de faire leur devoir en vue d'en arriver à une médiation efficace;

Attendu que dans l'interprétation et l'application des lois ouvrières de la province, les gouvernants ont fait preuve et continuent à faire preuve d'une partialité honteuse et d'un parti-

pris constant contre les ouvriers et en faveur des compagnies;

Attendu que, dans la province de Québec, les gouvernants, malgré toutes leurs promesses, continuent à tolérer et même à encourager la création d'unions de compagnie;

Attendu qu'au cours des quatre dernières années, l'assemblée législative n'a donné aux travailleurs aucune loi satisfaisante et qu'un grand nombre de représentants n'ont pas pris la parole à l'assemblée législative ni posé aucun geste pour défendre les ouvriers;

Attendu que les mesures, les doctrines et les lois des gouvernants actuels mettent en péril les intérêts professionnels de tous les membres des corps affiliés à notre conseil central;

Attendu que le candidat du parti au pouvoir, lors des prochaines élections du 20 juin, a manifesté clairement au cours des arrêts de travail de l'été dernier et en d'autres occasions qu'il appuyait la politique antisyndicale de la coalition gouvernementale-policière-patronale;

Attendu qu'il est d'une extrême urgence d'assurer la survie du mouvement syndical en face des puissances de réaction et d'obtenir des améliorations

indispensables dans les domaines législatif et social;

Attendu également qu'il est très important, malgré le manque de représentation des milieux ouvriers à Québec, à cause de la distribution inadéquate des comtés, que tous les travailleurs exercent le 20 juin prochain leur droit et leur devoir de citoyen et d'électeur;

Attendu enfin qu'il entre nettement dans le rôle du mouvement syndical d'éclairer les électeurs ouvriers et toute la population de notre région sur ceux qui les représentent ou veulent les représenter à Québec;

Le Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan, réuni en assemblée plénière à Shawinigan Falls le 13 mai 1956, décide à l'unanimité de:

(1) lancer un appel à tous les travailleurs de se présenter aux urnes le 20 juin prochain, en vue d'y exercer leur droit et leur devoir de citoyen et d'électeur;

(2) réitérer le fait que le Conseil central n'est lié à aucun parti politique;

(3) déclarer que le parti actuellement au pouvoir et son candidat dans le comté de Saint-Maurice ne sont pas des amis du syndicalisme libre et démocratique;

(4) mandater son comité d'orientation politique en vue d'assurer la publicité nécessaire au programme législatif de la C.T.C.C., d'organiser, en collaboration avec l'Exécutif du Conseil central, une ou des assemblées syndicales en vue d'expliquer ce programme, et d'utiliser tout autre moyen légitime à sa disposition pour les mêmes fins, dans la limite des prévisions budgétaires.

CHICOUTIMI

Arbitrage avec les magasins Continental

Le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi a demandé l'arbitrage pour régler son différend avec les deux magasins Continental de Chicoutimi.

Le différend porte sur la retenue syndicale, les heures de travail, les salaires et la durée de la convention collective. Les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises, mais sans succès. En conciliation, il n'y a pas eu de progrès et l'employeur a ju-

gé bon de retirer certaines de ses offres: ce qui n'était pas de nature à amener un règlement. Alors, le syndicat a demandé l'arbitrage.

La partie patronale a choisi Me Richard Dufour, avocat comme arbitre patronal et le syndicat a choisi Me Robert Auclair, avocat, comme arbitre syndical. Les deux arbitres se sont entendus pour choisir Me Louis-Philippe Pigeon comme président du tribunal.



Sur la scène internationale

La CISC et les grèves d'Espagne

La Confédération Internationale des Travailleurs Chrétiens à laquelle est affiliée la CTCC vient de protester contre les mesures prises par le gouvernement espagnol du général Franco à l'égard des travailleurs espagnols qui n'ont actuellement que le moyen de l'exercice de la grève pour faire valoir leurs revendications parce qu'ils sont privés d'organisations syndicales libres et vraiment représentatives.

Voici le texte du message qui émane du secrétariat général de la CISC de Bruxelles et que l'agence de presse Christlabor vient de nous transmettre:

A plusieurs reprises la C.I.S.C. a élevé la voix contre le manque de liberté syndicale en Espagne et contre les conditions de vie déplorables que subit la classe laborieuse de ce pays.

A chaque mouvement de grève, la C.I.S.C. n'a pas hésité à témoigner sa solidarité avec les revendications justifiées des travailleurs protestataires.

Cette fois-ci une nouvelle grève a secoué certains centres industriels après que le gouvernement eut décrété d'importantes majorations des salaires. Cela prouve aux yeux du monde entier combien est grande la misère du travailleur en Espagne, combien inefficace est le syndicat officiel, entièrement soumis au régime et combien insuffisantes fu-

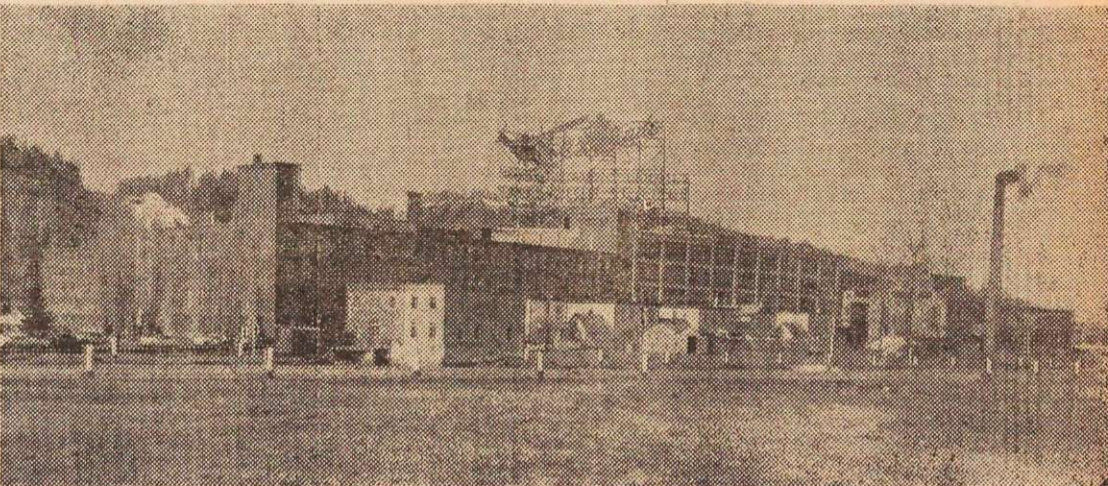
rent les mesures décrétées par le gouvernement.

La réaction à l'égard de ces mouvements de grève a été celle de chaque dictature: contrainte, répression, arrestations!

La C.I.S.C. proteste solennellement contre les sévices du gouvernement actuel de l'Espagne à l'égard des travailleurs qui n'ont d'autre moyen que la grève pour faire valoir leurs revendications étant privés d'organisations syndicales libres et vraiment représentatives.

La C.I.S.C. demande expressément que les syndicalistes qui viennent d'être condamnés à de lourdes peines de prison soient remis en liberté. Elle fera, à cet effet, toute démarche auprès des instances internationales.

TEXTILE



Une vue de la quatrième filature de la Dominion Textile où les travailleurs se sont mis en grève en fin de semaine dernière. Il s'agit de la filature de Saint-Grégoire de Montmorency qui emploie quelque 2,000 travailleurs.

La CTCC appuie la grève des ouvriers du textile

L'Exécutif de la CTCC décide de mettre immédiatement en application le prélèvement spécial voté par l'assemblée plénière de mars dernier à Québec.

L'exécutif de la CTCC a décidé de mettre en application immédiate le prélèvement de \$1.00 par mois par membre qui avait été voté par la réunion plénière de mars dernier à Québec.

Cette décision a été prise lors d'une assemblée de l'exécutif de la CTCC tenue à Montréal samedi dernier et convoquée en vue d'étudier

les mesures à prendre en face des derniers événements dans le conflit entre les syndicats du textile de Sherbrooke, Magog, Montmorency et Drummondville et la Dominion Textile.

L'on sait que les travailleurs de ces quatre filatures ont quitté le travail par suite du refus de la compagnie de signer une convention collective protégeant efficacement les intérêts des travailleurs. Par ailleurs, la compagnie, dans ses quatre filatures, a provoqué la colère et le ressentiment des travailleurs en voulant les surcharger de travail, en augmentant les tâches, et en se montrant intraitable surtout avec les représentants syndicaux.

LE PRELEVEMENT

C'est après avoir analysé toute la situation, ses causes et ses conséquences, que l'exécutif de la CTCC a décidé de mettre en application immédiate le prélèvement spécial voté au cours de la réunion plénière de mars à Québec.

L'on se rappelle qu'en cette occasion, des représentants de tous les conseils centraux et de toutes les fédérations affiliées à la CTCC, au nombre de plus de 150, avaient décidé, au nom des 100,000 membres qu'ils représentaient, de verser en secours un dollar par membre par mois à compter du premier jour de la grève si une grève devenait nécessaire à la Dominion Textile et à effectuer ces versements jusqu'à ce que les travailleurs en

cause aient obtenu un contrat de travail conforme à la justice.

Il avait été entendu que ce prélèvement spécial de \$1.00 par membre par mois serait prélevé durant toute la durée du conflit jusqu'au congrès de la CTCC.

A cette date, les délégués du congrès ou pourront décider de continuer cette aide aux grévistes du textile ou encore décider de prendre des mesures encore plus énergiques pour supporter les tisserands en grève.

Ce prélèvement spécial vient s'ajouter aux fonds dont dispose le Fond de Défense professionnel de la CTCC et fournit une assurance aux grévistes que, quelle que soit la durée du conflit, ils sont assurés de ne pas manquer de ressources financières pour soutenir un long siège contre l'obstination de la Dominion Textile.

M. Jean Marchand, le secrétaire général de la CTCC, a adressé, au début de la semaine, une lettre à tous les syndicats affiliés à la CTCC pour les mettre au courant de la décision de l'exécutif de la CTCC qui ne fait que mettre en application les recommandations de l'assemblée plénière de mars dernier.

CONGRES DES SYNDICATS A CHICOUTIMI

Le Conseil Régional Saguenay-Lac Saint-Jean des Syndicats nationaux tiendra samedi de cette semaine et dimanche prochain soit les 26 et 27 mai, son congrès annuel au Centre paroissial du Sacré-Coeur à Chicoutimi.

L'inscription se fera la veille vendredi soir et se continuera le samedi matin jusqu'à 9.30 heures a.m. alors que M. Louis-Philippe Boly, président actuel dudit Conseil, ouvrira officiellement le congrès.

Près de 200 délégués de tous les centres de la région à partir de Port-Alfred jusqu'à Dolbeau, participeront à ces assises annuelles importantes au cours desquelles s'élabore la politique des syndicats de la région pour l'année qui vient.

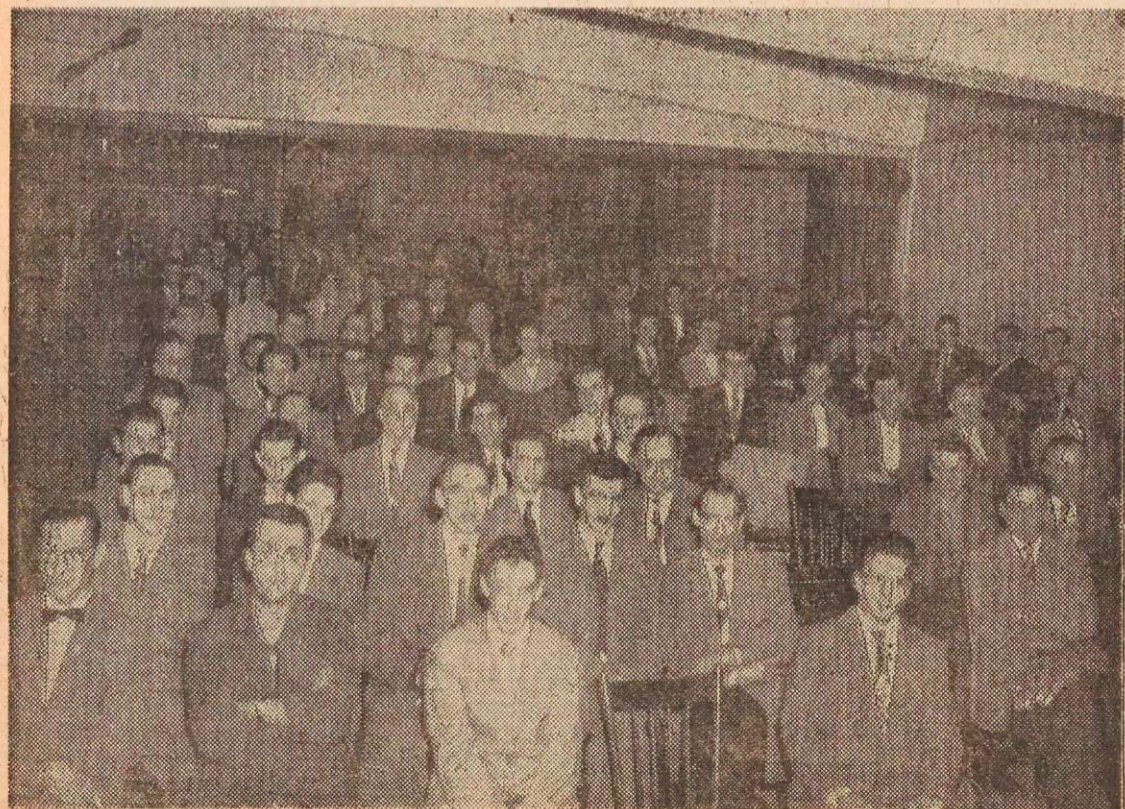


Photo d'un groupe de gréviste de l'Association des Ouvriers du Textile de Sherbrooke lors d'une assemblée tenue en la salle Sainte-Jeanne-d'Arc.

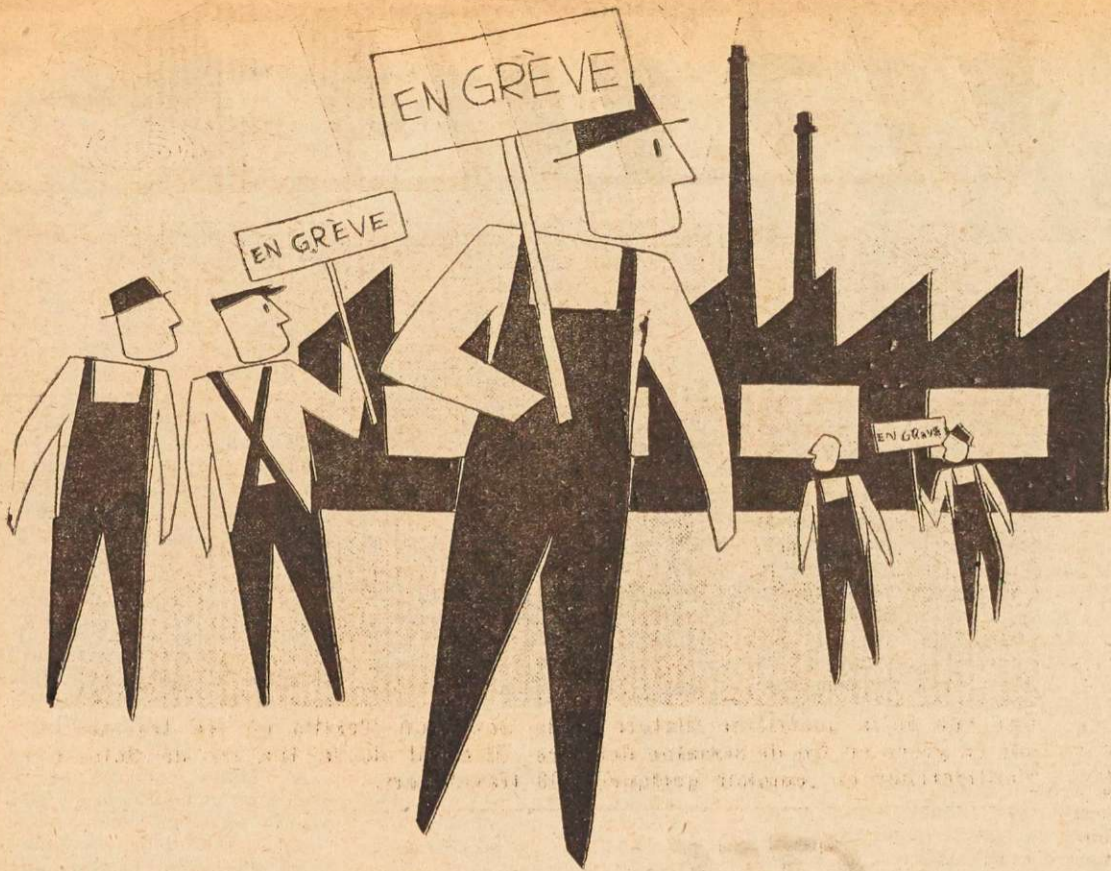
Bureau: MA. 2121
Domicile: FU. 2839

Fernand Pion

Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL



Les 4 filatures de la Dominion Textile sont paralysées par la grève

L'arrêt de travail à St-Grégoire de Montmorency porte à plus de 5,000 le nombre des tisserands en grève—La Dominion Textile veut forcer les travailleurs à travailler à la pièce.

Quelque 1,500 employés de la filature de la Dominion Textile de Saint-Grégoire de Montmorency ont quitté le travail vendredi midi pour protester contre le désir manifeste de la compagnie de ne plus vouloir rémunérer le travail sur une base horaire ou hebdomadaire mais seulement sur les taux à la pièce. Devant cette provocation évidente de la compagnie, les travailleurs ont quitté le tra-

vail à midi, ce qui porte à plus de 5,000 le nombre des tisserands de la Dominion Textile à ne plus rentrer au travail.

Les autres grévistes sont ceux des filatures de Sherbrooke, Magog et de Drummondville. En ces derniers endroits, les travailleurs ont quitté le travail parce que la compagnie imposait des tâches nouvelles sans augmentation de salaire ou bien tâchait d'exaspérer les travailleurs syndiqués en voulant congédier des représentants syndicaux à l'usine.

Il est à remarquer que ces travailleurs sont actuellement sans convention collective de travail depuis le mois de décembre dernier à la suite d'une sentence arbitrale recommandant le statu quo. L'on sait que la compagnie voulait diminuer les salaires de 10 p. 100 tandis que les syndiqués réclamaient une augmentation de salaire de 10 p. 100. Il est à rappeler que les employés de la Dominion Textile n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis 1952.

Le pipe-line pancanadien

Le débat le plus dur depuis le vote sur la conscription

OTTAWA (CPA) — Les observateurs politiques envisagent le débat actuellement engagé sur la question du pipe-line transcanadien comme devant être le plus mouvementé depuis les querelles qui ont marqué l'établissement de la conscription militaire au début de la deuxième grande guerre.

Le gouvernement fédéral doit soutenir une proposition à laquelle s'opposent non seulement les députés conservateurs et socialistes mais que plusieurs membres du parti libéral ont désapprouvée au cours d'un caucus libéral.

On se souvient que la décision du gouvernement d'Ottawa de contribuer avec le gouvernement de l'Ontario à la construction de 675 milles du pipe-line à travers les territoires désertiques du nord ontarien avait soulevé maints commentaires défavorables; aujourd'hui, alors qu'Ottawa se propose d'aller encore plus loin et de prêter une somme plus élevée pour la construction du pipe-line entre l'Alberta et Winnipeg, l'opposition grandit contre la mesure gouvernementale.

La dernière proposition gouvernementale implique un prêt de \$72 à \$80 millions à la Trans Canada Pipe Lines Ltd., remboursable le 31 mars prochain à un taux d'intérêt de 5 p. 100.

Comme le temps presse, le gouvernement a dû se servir d'une motion de clôture, qui a pour effet de mettre fin aux discussions tout comme la question préalable, lors de la première lecture du bill.

Les adversaires du gouvernement n'ont pas manqué de crier au bâillon et à la dictature mais la majorité ministérielle a été implacable. A l'heure actuelle, la discussion est engagée en deuxième lecture, soit sur le mérite de la question elle-même.

Quelle que soit l'issue du vote, il reste que cette question aura grandement endommagé le prestige du gouvernement actuel et qu'elle reviendra sur le tapis lors des prochaines élections fédérales.

On rapporte que certains ministres comme M. Harris, ministre des Finances, M. Martin, ministre de la Santé, M. Prudham, ministre des Mines, et M. Pickersgill, ministre de l'Immigration, sont scandalisés de la mesure gouvernementale qui serait l'oeuvre de l'hon. C. D. Howe, ministre du Commerce.

Par ailleurs, les groupes de l'opposition ont manifesté leur attitude clairement sur le débat. M. Coldwell, chef du parti CCF, et M. Drew, chef du parti conservateur, ont prédit que l'adoption de cette mesure allait signifier la défaite du gouvernement libéral au cours des prochaines élections fédérales attendues pour 1957.



ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUÉRIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



LA CUISSON AU GAZ

TRAVAIL ET FOYER

A travail égal, salaire égal

Voilà une expression que nous entendons souvent, mais que nous ne voyons pas souvent en application. Un récent bulletin du Bureau international du travail vient nous confirmer cela.

Cette étude montre cependant que, dans la plupart des pays, les différences entre les salaires masculins et féminins ont été réduites depuis la guerre et que c'est en France que l'augmentation des salaires des femmes par rapport à ceux des hommes a été la plus forte.

Une étude statistique indique qu'en France, les salaires moyens des femmes dans l'industrie se montaient en 1938 à 55.3% de ceux des hommes et qu'ils atteignaient 86.6 pour cent en 1954: ce qui est un progrès sensible.

En Suède, les pourcentages pour ces deux périodes sont respectivement de 63.2 et 69% en Norvège, de 59.5 et 68%; en Allemagne de 58.1 et 63% et en Grande-Bretagne de 50.6 et 59.2%.

L'étude du B.I.T. précise que

la diminution des écarts de salaires d'après le sexe "ne résulte pas cependant exclusivement du mouvement d'égalisation des salaires payés aux hommes et aux femmes pour un travail de valeur égale". L'article ajoute: "Elle s'explique autant par le fait que les salariés féminins, accèdent de plus en plus à des industries où les salaires sont plus élevés et à des emplois mieux rémunérés, que par l'amélioration des taux de salaires payés aux femmes".

Malheureusement, cette étude ne donne pas de chiffres pour le Canada, mais nous savons qu'il y a encore un écart assez considérable entre les salaires masculins et les salaires féminins. Toutefois, les Canadiennes peuvent espérer que cette marge ira en diminuant. L'évolution dans ce sens dans le monde entier et la même tendance au Canada finiront bien par convaincre tout le monde du bien-fondé de l'axiome: à travail égal, salaire égal.

Et puisque nous parlons de salaires féminins, nous croyons bons de vous citer ce que les évêques allemands ont écrit récemment sur le travail de la femme et particulièrement de la femme mariée.

Nous citons: "Le passage de notre population d'une civilisa-

tion agricole et artisanale à une société en majorité industrielle où le travail est divisé, a radicalement changé la situation de la femme dans la famille et dans la société. Beaucoup de femmes ont perdu par là une partie de leurs fonctions domestiques. Elles ont alors cherché à mettre ailleurs, au service de l'humanité, leurs énergies libérées. Les salaires insuffisants de leurs maris ont contraint beaucoup de femmes à chercher à augmenter le revenu familial en travaillant en dehors de la maison.

"Le meilleur moyen de libérer la femme mariée et la mère de famille de l'obligation funeste de faire un travail rémunéré en dehors de sa famille est un salaire familial juste et suffisant."

Et les évêques allemands continuent en disant que l'ouvrier doit avoir un revenu familial afin d'assurer le bonheur du foyer et la bonne éducation des enfants. Nous pouvons facilement appliquer ces lignes à notre pays et à notre province et voir dans ces lignes l'explication des demandes de hausses de salaires dans la petite industrie particulièrement.

En effet, la petite industrie paie souvent des salaires, non seulement inférieurs à ceux de la grande, mais nettement insuffisants à faire vivre un ouvrier et sa famille. Il nous arrive encore de signer des conventions collectives qui prévoient un taux de salaire de \$0.80 l'heure qui donne quelque chose comme \$40.00 pour une semaine de 50 heures. Peut-on raisonnablement espérer qu'une famille puisse vivre avec ce revenu, même si elle reçoit un léger supplément sous forme d'allocations familiales? Décidément non. Elle peut subsister, mais pas plus.

Et si une entreprise ne peut payer des salaires suffisants à faire vivre ses employés convenablement, on peut se poser sérieusement la question de savoir s'il est bon qu'elle continue d'exister ou non car l'industrie est pour l'homme et non l'homme pour l'industrie. Malheureusement, ce n'est pas toujours l'impression que nous avons lorsque nous devons nous battre pour hausser les salaires de base de \$0.85 à \$0.90 l'heure par exemple ou même de \$0.60 à \$0.70 l'heure.

C'est le problème qui se pose dans plusieurs industries. Et que dire des nombreuses entreprises non syndiquées où le salaire de base est souvent proche de ceux fixés par l'ordonnance du salaire minimum. Voilà une question qu'il faudra résoudre un jour ou l'autre, autrement l'on verra les femmes chercher du travail pour suppléer au maigre salaire de leur mari, les hommes chercher toutes sortes d'expédients pour boucler leur budget. La situation de ces familles laissera à désirer, mais les responsables seront ceux qui auront refusé de payer des salaires raisonnables.

R. G.

Dominion Textile... (Suite de la page 1)

d'arbitrage pour le statu quo, pour une durée d'une année. Or aujourd'hui, après six mois de négociations post-arbitrales, le mieux que la compagnie est disposée à offrir, c'est une augmentation de salaire de 3 cents l'heure, mais pour une convention de deux années.

La semaine dernière, les quatre syndicats intéressés, soit les syndicats des travailleurs de Magog, de Sherbrooke, de Drummondville et de St-Grégoire de Montmorency, dans un geste de conciliation, avaient consenti à modifier leurs demandes et les avaient transmises à la compagnie par l'intermédiaire de l'hon. M. Barrette.

Ces concessions se résumaient à ceci:

Relativement aux salaires, les travailleurs se contentaient d'une augmentation de 8 cents l'heure, dont 5 cents immédiatement et 3 cents l'an prochain pour une convention de deux années. Les demandes originales du syndicat comportaient une augmentation de 10 p. 100 pour une année. Le syndicat avait aussi demandé des ajustements particuliers pour les travailleurs préposés à l'entretien et au pliage pour la filature de Magog. La compagnie a rejeté ces demandes.

Les nouvelles tâches

En ce qui concerne les nouvelles tâches, les travailleurs avaient fait une demande qui semble raisonnable. Ils voulaient seulement que les travailleurs dont les tâches seraient augmentées, aient la garantie de gagner au moins le salaire moyen gagné dans les quatre semaines précédant le changement de tâches. Cette demande est légitime. Quand les travailleurs ont des tâches supplémentaires à accomplir, peut-on leur refuser de gagner au moins autant d'argent par heure qu'il n'en obtenaient avant de subir cette augmentation de tâches? La compagnie dans ses contre-propositions a refusé cette demande syndicale.

Un minimum de travail

Les travailleurs voulaient aussi un minimum de travail garanti: soit quatre jours par semaine. L'on sait que nombre de travailleurs de la Dominion Textile ne travaillent que deux ou trois jours par semaine, ce qui les rend incapables de gagner suffisamment pour faire face à leurs obligations familiales.

Le syndicat demande que la compagnie organise sa production de manière à fournir à ses

employés réguliers du travail pendant au moins quatre journées par semaine à l'année longue.

La compagnie a refusé d'incorporer cette demande syndicale dans le projet de convention se contentant de rétorquer que les textes de la convention précédente protègent efficacement les travailleurs.

La Dominion Textile ne veut pas entendre raison sur les clauses économiques, mais elle refuse aussi tout compromis sur des clauses qui ont trait seulement à l'ancienneté, par exemple: le syndicat avait demandé que dans les cas de promotion, les travailleurs jouissant de l'ancienneté aient la préférence pourvu qu'ils fassent une demande afin de remplir la tâche vacante: la compagnie a refusé de nouveau.

Aussi faut-il croire que nous assisterons à une épreuve de force entre la Fédération Nationale du Textile à laquelle les syndicats en cause sont affiliés et la Dominion Textile.

A l'heure actuelle, les jeux sont faits et la Dominion Textile appose un refus global; de leur côté, les syndiqués, soutenus par leur fédération professionnelle, le Fonds de Défense professionnel de la CTCC et par tous les syndicats affiliés à la CTCC qui ont accepté de venir en aide financièrement aux tisserands, veulent faire la lutte jusqu'à la signature d'une convention collective de travail respectant leurs droits.

Affiliation de 5 nouveaux syndicats

Lors de sa dernière réunion à Montréal, le Bureau Confédéral de la CTCC a ratifié l'affiliation à la CTCC de cinq syndicats nouvellement formés et qui se sont conformés aux exigences de la constitution à ce sujet.

Il s'agit du Syndicat des Employés de Bureau de Montréal, le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Salaberry de Valleyfield, le Syndicat des Employés de la Construction de Princeville, le Syndicat des Employés du Commerce de Rimouski et le Syndicat des Employés barbiers-coiffeurs de Rimouski.

Avant d'être acceptés officiellement par la CTCC, ces syndicats doivent au préalable être affiliés à leur fédération professionnelle et au Conseil central de l'endroit.

Les femmes de syndiqués veulent-elles leur place dans le syndicalisme?

Cette année, plusieurs journées d'étude, rencontres, ont eu lieu dans les différents centres syndicaux. Réunions qui groupaient les femmes de syndiqués avec ou sans leur mari de même que les travailleuses...

Ces échanges de points de vues et d'expérience ont-elles donné suite à d'autres rencontres? Ont-elles facilité la compréhension pour les femmes de syndicalisme et de l'action syndicale de leurs époux? Ont-elles permis au syndicalisme, les besoins et les exigences de la famille?

Ces questions je me les pose alors que s'achève presque une année. Et, je pense que le comité d'Education devrait y attacher une certaine importance...

Toutes ces expériences tentées depuis quatre ans avec les familles de syndiqués, expériences bien incomplètes, bien perdues dans les solutions des grands problèmes ouvriers, mais qui sont là pour prouver qu'un problème familial existe et que le syndicalisme doit s'en préoccuper.

Le fait-il? Oui, dans la mesure du possible. Mais ce possible pourrait être beaucoup plus exploité si on savait au juste ce qu'ont donné ces journées d'études... que les syndicats organisent chaque année... Alors seulement il serait possible de penser le problème sur une autre échelle celle des besoins et des possibilités de chaque centre qui est intéressé à faire, par exemple, deux ou trois de ces rencontres par année...

Tous les syndicats qui ont organisé de ces journées devraient, soit écrire leurs impressions, soit les communiquer de vive voix aux représentants du comité d'éducation... Alors peut être que l'an prochain une place plus grande pourra être accordée aux problèmes familiaux, dans les différents cours qui se donnent un peu partout.

Pour cela il faut non seulement que les femmes de syndiqués en voient la nécessité mais aussi que les travailleurs même le veulent et le demandent.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

Mechanics Of T.U. Political Action In Great Britain

Before a union can go into party politics it must take a decision by balloting its members on a separate set of political rules. If these rules are approved by the majority of the membership they are submitted to a Registrar who is nominated by Act of Parliament to sanction the change.

At the same time the union must create a separate political account: it cannot use its ordinary funds for political activities. Into this separate account goes the income from a levy on its members additional to contributions for industrial purposes. But no one is forced to pay the levy. By signing a simple form a member "contracts-out" without loss of any other rights or benefits.

From the political fund regular contributions go to the Party the union has decided to support and while no law says that this must be the Labor Party, through historical circumstance nearly all the unions with such a fund aid the Labor Party.

In return for providing the bulk of the Party's regular income through annual affiliation fees the unions appoint delegates to the annual policy conference of the Party, elect 12 of their number to a Party executive of 25, and table motions to make or change policy. Besides granting money to the national funds of the Labor Party, unions may help to back candidates at general elections or local government elections and may pay for political meetings and propaganda literature.

At the 1955 election 128 Labor candidates of whom 96 were returned to Parliament were officially supported by the trade unions. What happens is that once Labor Party members have selected the candidates in their own local constituencies, the unions support those of their members whom they have decid-

ed to sponsor officially. But the Labor Party has fixed a limit of 80 per cent of the maximum expenses allowed by law on the financial help a union may give at election times. It also limits the amount a union may spend in a constituency between elections.

British trade unions affiliated to the Labor Party remain in politics today for much the same reasons as they came into them. Looking for justice for their members they regard a direct voice in Parliament as an essential means of making progress on issues that cannot be settled round the negotiating table with employers. Through political activity unions have won the freedom to function effectively without undue interference from the law. They have campaigned for measures that have limited hours of work for young people and women, they have secured social services for all the nation and they have advocated inside Parliament policies aimed at keeping full employment and a healthy national economy.

For many trade unionists political activities are an essential complement to the industrial functions of their organization. The material benefits have been immense in terms of social progress: not least has been the stability of a British socialist party based not on rigid intellectual doctrine but on strong unions using a common-sense empirical approach to their problems.

A final word about the T.U.C. in political life. After the 1951 election in which Labor lost its parliamentary majority the T.U.C. took the chance to define its attitude towards Government. It declared "It is our long-standing practice to seek to work amicably with whatever Government is in power and through consultation jointly with Ministers and with the other side of industry to find practical solutions to the social and economic problems facing the country."

The statement went on "The Trade Union Movement must always be free to formulate and advocate its own policies. In the future, as in the past, we shall urge on the Government those policies which, from our experience, we believe to be in the best interests of the country as a whole and from the same standpoint we shall retain our right to disagree and publicly to oppose the Government where we think it is necessary to do so."

Consultation between the Government and the T.U.C. on the whole field of social and economic policy has become a considerable feature of modern life in Britain. It expresses the Movement's desire that, quite apart from direct union intervention in party politics it shall have the chance through its representative of putting forward the views of organized Labor on a

wide range of public problems before bills are framed and regulations made. Today the T.U.C. represents the views of organized Labor on some 100 official and semi-official committees, advising on such problems as production, labor, social insurance, industrial health and national savings. The joint consultation which began in wartime remains effective in peacetime. It is as essential to the progress of organized labor as the role of unions in party politics.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Contrat important accordé à la Vickers

Le président de la Westriver Ore Transports Ltd, M. T. Wood, vient d'annoncer que cette entreprise vient d'octroyer un contrat important à la Canadian Vickers, soit la construction d'un transport de minéral de fer d'une capacité de 21,000 tonnes.

La Westriver Ore Transports, qui est une compagnie dont le siège social est à Montréal, a ajouté que la complétion de ce transport est fixée au mois d'août 1957.

L'on sait que la même entreprise a déjà un transport semblable actuellement en opération. M. O. H. Barrett, président de la Canadian Vickers, a déclaré que la décision de la Westriver d'accorder un tel contrat à la Canadian Vickers était réconfortante pour la Canadian Vickers et pour ses employés.

L'on sait que les plans du nouveau transport ont été tracés à Montréal par les ingénieurs de la Canadian Vickers et que ce navire de transport sera le plus considérable jamais construit dans l'un des chantiers maritimes du Canada.

* * *

Réembauchage

Tous les anciens employés de la Canadian Vickers qui ont été mis à pied, sont fortement avisés de faire connaître leur ancienne adresse au local de l'union, et au bureau de la compagnie au moment où les rappels au travail se font de plus en plus nombreux. Si la compagnie ou le bureau de l'union ne possède pas votre adresse d'une façon exacte, il devient très difficile de localiser un travailleur qui est rappelé au travail après avoir été mis à pied.

Si vous ne pouvez venir au bureau de l'union, vous pouvez communiquer par téléphone en signalant CL. 1251.

* * *

Un nouveau venu à la Vickers

Le cargo Port de Montréal a fait son entrée dans le port pour la première fois depuis son entrée en service, il y a deux ans.

Ce cargo fera la navette entre Montréal et les ports australiens d'ici la fin de la saison de navigation, ce qui signifie deux autres voyages d'ici l'hiver puisqu'une traversée aller ou retour dure environ un mois d'après le capitaine du navire Harold Clinch.

Le cargo est actuellement en cale-sèche à la Vickers après avoir été délesté de sa cargaison de laine, de viande congelée et de fruits séchés ou congelés.

* * *

La sécurité

Ce serait avantageux pour tous lorsqu'un employé découvre des objets dangereux pour la sécurité des employés sur le terrain de la compagnie, de faire un rapport au membre du comité formé à ce sujet, ce qui permettrait souvent de prévenir des accidents.

Pipeline Issue Said Biggest Since Conscription

By Clifford A. Scotton

OTTAWA (CPA) — The building of the pipeline to transport natural gas from Alberta to eastern Canada is expected by veteran observers here to provide the hottest parliamentary debates since the conscription issue of World War II.

The federal government is now committed to a proposition that is not only strongly opposed by members of the Conservative and CCF parties but also by many members of the Liberal caucus. It involves the expenditure or lending by the Liberal government of well over one-half of the estimated \$575 million total cost of the proposed trans-Canada pipeline.

While the decision of the government to finance, in collaboration with Ontario, the 675-mile northern Ontario section of the 2,200-mile line aroused a heated controversy, the proposal that Trans Canada Pipe Lines be loaned a further sum to complete the Alberta-Winnipeg section of the line has stiffened the determination of the opposition to block the move at all costs.

The latest decision involved a loan, which is repayable at 5% interest by March 31st next, of between \$72 and \$80 million to Trans Canada. Since the cut-off date for the loan is fixed for June 7, the government must rush the measure through Parliament at unprecedented speed.

In a determined effort to at least get all members of the government party appearing to be united behind the new loan proposal, a special Liberal caucus was called here and the scheme explained to them. The latest demand of the Trans Canada company for the use of public funds to get the pipeline construction under way, is reported to have shocked such Cabinet members as Finance Minister Harris, Health Minister Martin, Mines Minister Prudham and Immigration Minister Pickersgill as well as many back-bench Liberal MPs. The decision of the government to propose the \$80 million loan for the western section of the line is considered to be a major victory for Trade Minister Howe, a key figure in the Trans Canada plans for constructing the pipeline.

While the reaction of the Liberal MPs was confined to objections voiced in caucus, the opposition members were under no such restraint. CCF leader, M. J. Coldwell challenged the government to take the issue of the pipeline to the people of Canada and predicted that the electorate "would return a verdict of non-confidence in the government". He said that the corporations involved in Trans Canada Pipe Lines "to the extent of 83.5% are under the control of powerful United States' gas and oil companies".

Conservative Leader George Drew said that in calling for further assistance to Trans Canada, the government had presented to Parliament "a unique and fantastic proposal" which would involve "subsidy and a grand scale, 90% of the cost".

Apart from the issue involved in the pipeline controversy itself, opposition MPs feel that government aid in the region of \$200 million to a US-controlled company for this development contrasts strangely with the government's adamant stand against assisting such enterprises as the South Saskatchewan Dam and other hydro projects in the Maritimes.

THREE PROVINCES NOW AGREE TO HOSPITAL PLAN
OTTAWA (CPA) — Three provinces have now agreed to participate in the federal-provincial hospitalization plan based on an approximate 50-50 share of costs, Health Minister Martin stated in the Commons recently.

He announced that Alberta had accepted, in principle, the federal offer of participation in the scheme. Saskatchewan and British Columbia have already announced agreement. Six provinces with a majority of the total population must support the plan before it is put into effect.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit" 375, rue Rideau, Ottawa.

89

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

5,000 Dominion Textile Workers On Strike

Following an attempt by the Dominion Textile Company at St. Gregoire de Montmorency to oblige their employees, numbering some 1,500 to work at piece work rates, instead of the weekly salary as they have always received, the employees walked off their jobs in protest to the company action last week.

This brings the total of idle Dominion Textile mills to four in the Province of Quebec.

The employees of the Montmorency mills have long sought to secure better wages and improved working conditions and the strike comes as no surprise to the public in this region.

The strike was called in protest to the tentative action of the Dominion Textile Company to cut

out salaries and substitute piece work rates.

The last collective labor agreement with the CCCL Textile Unions expired last November and countless union attempts to settle the dispute met with failure.

Mr. Rene Gosselin, president of the CCCL Textile Federation declared that since the beginning of this month the Minister of Labor, the Honorable Antonio

Barrette has met with both parties resulting in a union proposal and a company counter-proposal being made.

The original demand made by the union was for a 10 per cent salary increase while the Dominion Textile Company countered with a general wage cut to all employees of 10 per cent.

Montreal

Dupuis Freres Signs Contract With Union

A beneficial two-year collective labor agreement has been signed by the company and CCCL union covering the employees of Dupuis Freres, Montreal's oldest and largest East End Departmental store.

The employees who are members of the National Union of Retail Store Employees CCCL arrived at a satisfactory understanding with the employers by direct negotiations and without having recourse to conciliation or arbitration.

The contract is dated from January 28, 1956 and will remain in force for a period of two years.

The salary clause which covers all employees will award weekly wage increases of from \$2.00 to \$10.00 according to job classification and seniority rating.

The inclusion of the Rand Formula is another added benefit to the Dupuis Freres employees.

A \$1,000.00 life insurance policy will protect the workers and the company will carry 50 per cent of its cost.

All employees with 25 or more years service will enjoy 4 weeks paid vacations and a one-man adjustor for grievances has been agreed upon.

In respect to the delivery staff a 40-hour week with full compensation has been awarded all truck drivers and helpers.

40,000 Cards To Be Signed

About 40,000 union members belonging to some 150 locals of the CCCL have failed to sign their cards requesting the mailing of Le Travail to their places of residence. This negligence or oversight on their part will cost the newspaper \$10,000 yearly. We ask those responsible for the signing of these request cards to please do not delay any longer, but to send in their returns immediately to:

LE TRAVAIL,
8227 St. Lawrence Blvd.,
Montreal, Que.

Other CCCL Convention Dates Announced

We have received further dates and locations of approaching CCCL annual conventions.

Others will be published as they are received by Le Travail.

The Metallurgy Federation CCCL will meet for their annual convention at Shawinigan Falls, June 27, 28, 29 and 30.

The Federation of Hospital Employees CCCL have chosen Joliette as the local to hold their annual congress and the dates set are June 8, 9 and 10.

St. Jerome will be host to the approaching annual convention of the CCCL Construction Federation and will conduct their meetings in that city July 13 and 14.

The Federation of Textile Workers will meet at Granby July 5, 6 and 7.

Hospital Employees Secure Numerous New Benefits

RIVIERE-DU-LOUP

For several weeks past the daily press has carried good news for the hundreds of hospital employees of the Province of Quebec.

At the Riviere-du-Loup hospital a newly signed collective labor agreement awards the hospital employees a reduction in weekly working hours with full compensation, a salary increase and improved vacation benefits giving the workers who have five years service two weeks paid holidays and three weeks after serving 12 years, plus a sickness-insurance plan, costs of which the employer will contribute 50 per cent.

SHAWINIGAN FALLS

The employees of St. Therese Hospital in Shawinigan Falls have obtained salary increases, two weeks paid vacations after three years service, three weeks after 10 years service, plus full union security.

ST. HYACINTHE

The hospitals of St. Hyacinthe have given their employees a \$3.00 weekly pay boost which benefits over 700 workers, 2 weeks paid holidays after four years service and a \$3.00 a week bonus for night shift work.

NICOLET, ARTHABASKA and DRUMMONDVILLE

A new collective labor agreement has been signed which affords many new advantages to these hospital employees.

A nurse's salary at hiring is \$40.00 weekly which is increased to \$52.00 after serving four years. Female workers salaries start at \$20.00 and rise to \$27.00 after three years service. These workers have also been awarded a night shift premium of 7 cents an hour or \$3.00 weekly and some have obtained a 44-hour week.

The union was also able to negotiate an agreement which gives full union security to these employees.

Judge Andre Montpetit has rendered judgment and handed down an arbitration decision which covers 5 Montreal hospitals.

Under the decision male employees will receive a \$4.00 weekly salary increase, while female workers will benefit by a \$3.00 a week boost. All employees have been awarded 10 paid holidays a year.

Judge Montpetit also decided in favor of union security and the inclusion of the Rand Formula despite strong opposition by the hospitals authorities.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Vickers Awarded Important Contract

Will Build Largest Ore Carrier Ever Constructed In Canada

The president of the Westriver Ore Transport Limited, A. T. Wood, has announced the granting of a contract for the building of a 21,000-ton ore carrier to Canadian Vickers Limited. The delivery date of the vessel is set for August 1957.

O. H. Barrett, president of Canadian Vickers Limited declared that the decision of the Westriver Company to award the contract to Canadian Vickers was very comforting and welcome.

Plans for the new vessel were drawn up at Vickers plant in Montreal. The proposed ore carrier vessel will be the largest ever built in Canada.

Re-Hiring Commences

All former employees of Canadian Vickers Limited are strongly advised to leave their present addresses with both union and company. The call back to work is already under way and if the company and union do not have your present address you may forfeit the chance to start back on the job.

Members are asked to comply with this request immediately.

If you cannot call in person phone in your present address to your union office at CLairval 1251. Do it now!

The freighter Port Montreal arrived in the Port of Montreal last week for the first time since she went into service over two years ago. The 6,850-ton vessel will ply between here and Australia for the balance of the season.

Actually, this will probably mean only one or two more voyages because her master Captain Harold Clinch reckons that a one-way trip takes about a month.

She has entered the drydock at Vickers for an inspection of her hull after unloading her cargo of wool, frozen meat, dried and canned fruit.

CCCL Unions To Conduct Summer Study Sessions

The CCCL National Unions of Montreal, Drummondville, Granby, Hull, Joliette, St. Hyacinthe, St. John and Sorel have completed organizational work for the launching of unionism study sessions to take place on the week-ends of June 8, 9, and 10 and June 13, 16 and 17 at St. Paul Camp near Cantic, Quebec.

These study days will stress on the moral, intellectual and union perfectionism of the membership.

The sessions will open with an evening of spiritual recollection. Subjects to be covered during the program include an initiation to music accompanied by recorded auditions.

Other meetings will deal with the role of the worker in industry, union structure, the formation of militant methods, union finance and collective bargaining.

The attending members will also discuss the scholastic problem of the Province of Quebec and the possibility of labor's action in this field.

A well-known motion picture film "The Grapes of Wrath" will be screened.

The sessions will terminate with a discussion on the evolution of the CCCL, its orientation with the recent union merger and the structural reform of the CCCL.

These discussions will be conducted under the direction of Mr. Jean Marchand, secretary-general of the CCCL Unions.

FUMEZ UNE

Player's

"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE!